ASSN, des diplômes en un coup d'oeil !

publié le 01/05/2018 - mis à jour le 30/08/2018

Descriptif :

éditer rapidement les attestations scolaires de savoir nager

Sommaire :

- Impression par Pronote.
- A partir de Pro-EPS

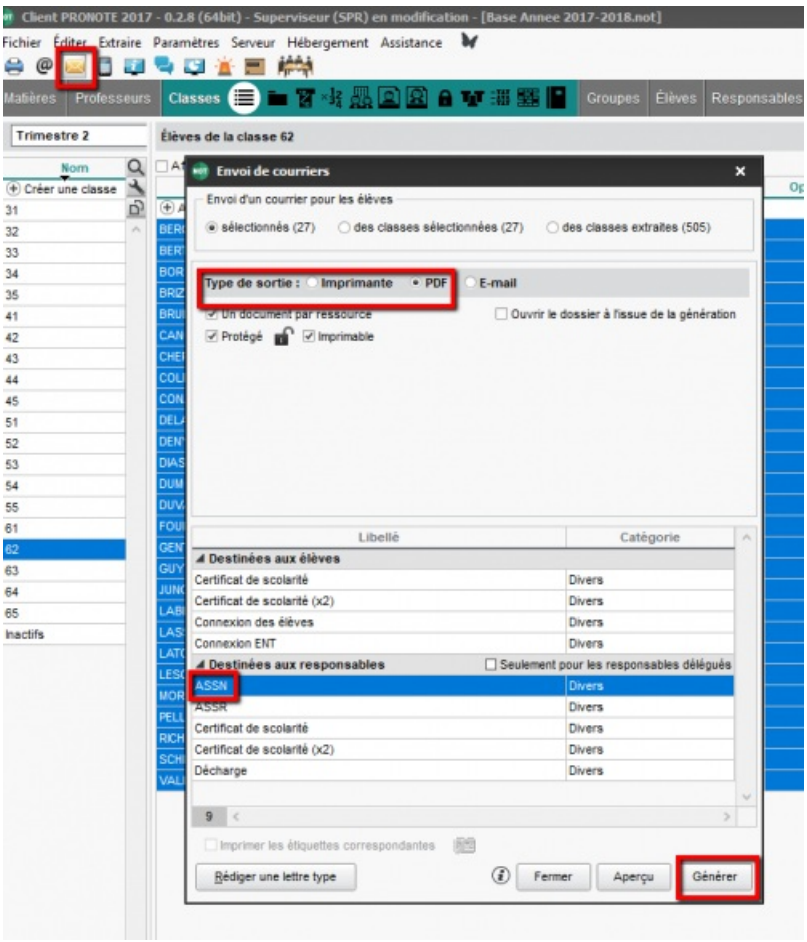
La circulaire du 22-8-2017 définit les conditions de l'enseignement de la natation.

Elle demande la **délivrance de l'attestation scolaire du savoir nager** par le principal du collège, et signée par le professeur d'EPS.

Afin de **s'affranchir de la rédaction fastidieuse** de vos attestations scolaires du savoir nager, nous vous proposons 2 solutions : L'une via **Pronote**, l'autre par **Pro-EPS**, une solution logicielle spécifique à l'EPS.

Impression par Pronote.

Il s'agit d'imprimer le diplôme pour chacun de vos élèves par Pronote. Cela se fait par votre direction ou secrétariat, sous un **compte administrateur**. Il existe une lettre-type depuis la version pronote 2018 qui est remplie automatiquement par le logiciel.



● A partir de Pro-EPS



ASSN éditée avec ProEPS

Pro-EPS est un service d'une association de collègues d'EPS qui ont construit une multitude d'applications pour l'EPS.
Ils proposent l'ensemble de ces **applications organisées autour d'un ENT** (espace numérique de travail) pour un abonnement annuel de 150€ HT pour une équipe d'établissement.

Cet Espace numérique de travail est utilisable par les **collègues** mais aussi leurs **élèves**. Il regroupe toutes les données collectées en EPS à l'aide des applications.

Cette « suite » offre la **possibilité d'éditer les ASSN** à partir de la plateforme de gestion des élèves.

Portfolio



Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.